

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2026

Date de la convocation : 14 avril 2026

Nombre de délégués : en exercice : 28

- présents : 25

votants : 26

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Tilly, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Alain OVAN, Emmanuel MOYRAND, Martine DUMAZET, Hugues NICOLAS DE TREMELU, Florine TOUPET, Christelle CARTOUX, Anthony DUBUS, Marianne BIZET, Stéphane CALARD, Marie-Paule NATUREL, Nathalie LAURENCIER, Christel CHAPUT, Benoît VALET, Michèle BALLEST, Dominique CARDON, Christelle RAOUI, Jean-Christophe PLANTUREUX, Christine DEJOIE, Laurent ALLILAIRE, Hubert JOUOT, Sylvie DELAUNE, Philippe GOURLAY, Christian BREC, Spike GROËN, Guylène MAUSSIRE.

Pouvoirs : Marie-Laure FRISCH à Hugues NICOLAS DE TREMELU.

Absents / Excusés : Thierry BARBIER, Alain COYAT.

Membres suppléants présents : Patrick LEMAIGRE, Stéphanie FIRMIN, Olivier ROFFET, Jean-François PINAUD, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jacqueline LAROCHE, Christophe SCHAUER, Dominique JOLLY.

Absents / Excusés : Gilles LEONARD, Yves LYOEN.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2026 ;
3. Avis sur un projet de centrale agrivoltaïque au sol sur la commune de Parnac au lieu-dit « La Ronde » ;
4. Avis sur un projet de centrale agrivoltaïque au sol sur la commune de Roussines au lieu-dit « Chabanne » ;
5. Avis sur un projet de centrale agrivoltaïque au sol sur la commune de Lignac au lieu-dit « Tillet » ;
6. Approbation des comptes de gestion 2025 des budgets : principal et annexes ;
7. Approbation des comptes administratifs 2025 des budgets : principal et annexes ;
8. Affectations des résultats des budgets : principal et annexes ;
9. Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 ;
10. Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) année 2026 ;
11. Vote du budget annexe « Lotissement ZA Chaillac » 2026 ;
12. Vote du budget annexe « Locations commerciales » 2026 ;
13. Vote du budget principal 2026 ;
14. Questions et informations diverses.

1. Secrétaire de séance

Nathalie LAURENCIER est désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT). **Voté à l'unanimité.**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2026 à Lignac est approuvé à **l'unanimité.**

3. Avis sur un projet de centrale agrivoltaïque au sol sur la commune de Parnac au lieu-dit « La Ronde »

Une demande de permis de construire pour un projet de centrale agrivoltaïque au sol sur la commune de Parnac au lieu-dit « La Ronde » a été déposée le 6 février 2026.

Dans le cadre de ce projet, la Direction Départementale des Territoires de l'Indre demande à la Communauté de Communes d'émettre un avis sur ce projet.

Avis favorable à l'unanimité.

4. Avis sur un projet de centrale agrivoltaïque au sol sur la commune de Roussines au lieu-dit « Chabanne »

Une demande de permis de construire pour un projet de centrale agrivoltaïque au sol sur la commune de Roussines au lieu-dit « Chabanne » a été déposée le 11 mars 2026.

Dans le cadre de ce projet, la Direction Départementale des Territoires de l'Indre demande à la Communauté de Communes d'émettre un avis sur ce projet.

Avis favorable à l'unanimité.

5. Avis sur un projet de centrale agrivoltaïque au sol sur la commune de Lignac au lieu-dit « Tillet »

Une demande de permis de construire pour un projet de centrale agrivoltaïque au sol sur la commune de Lignac au lieu-dit « Tillet » a été déposée le 24 mars 2026.

Dans le cadre de ce projet, la Direction Départementale des Territoires de l'Indre demande à la Communauté de Communes d'émettre un avis sur ce projet.

Avis favorable à l'unanimité.

6. Approbation des comptes de gestion 2025 des budgets : principal et annexes

Le Conseil Communautaire après s'être assuré que la Comptable du SGC de Le Blanc a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Déclare que les comptes de gestion du budget principal, du budget annexe « locations commerciales » et du budget annexe « lotissement ZA de Chaillac » dressés, pour l'exercice 2025, par la Comptable du Service Gestion Comptable de Le Blanc, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Thierry BARBIER.

7. Approbation des comptes administratifs 2025 des budgets : principal et annexes

Les documents remis aux délégués sont parcourus par Jean-Christophe PLANTUREUX, 1^{er} vice-président, qui commente plus particulièrement les points principaux de chaque chapitre qui enregistrent des écarts significatifs par rapport aux prévisions, tant pour le fonctionnement que l'investissement.

Les comptes administratifs de l'exercice 2025 se résument ainsi.

BUDGET PRINCIPAL 2025

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		Total des sections
Titres émis	3 889 969,17 €	Titres émis	280 615,87 €	
Réductions de titres	0,00 €	Réductions de titres	0,00 €	
Total recettes	3 889 969,17 €	Total recettes	280 615,87 €	4 170 585,04
Mandats émis	2 515 394,86 €	Mandats émis	1 291 200,48 €	
Annulations de mandats	2 168,37 €	Annulations de mandats	0,00 €	
Total dépenses	2 513 226,49 €	Total dépenses	1 291 200,48 €	3 804 426,97 €
Résultats de fonctionnement		Résultats d'investissement		
Excédent	+ 1 376 742,68 €	Déficit	- 1 010 584,61 €	+ 366 158,07 €

- Dépenses restant à réaliser 758 380,04 €

- Recettes restant à réaliser 446 765,10 €

BUDGET ANNEXE « LOCATIONS COMMERCIALES » 2025

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		Total des sections
Titres émis	123 408,60 €	Titres émis	488 154,42 €	
Réductions de titres	0,00 €	Réductions de titres	0,00 €	
Total recettes	123 408,60 €	Total recettes	488 154,42 €	611 563,02 €
Mandats émis	89 525,27 €	Mandats émis	217 680,96 €	
Annulations de mandats	16,13 €	Annulations de mandats	0,00 €	
Total dépenses	89 509,14 €	Total dépenses	217 680,96 €	307 190,10 €
Résultats de fonctionnement		Résultats d'investissement		
Excédent	+ 33 899,46 €	Excédent	+ 270 473,46 €	+ 304 372,92 €

- Dépenses restant à réaliser 7 900,00 €
- Recettes restant à réaliser 314 312,77 €

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT ZA DE CHAILLAC » 2025

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		Total des sections
Titres émis	0,00 €	Titres émis	0,00 €	
Réductions de titres	0,00 €	Réductions de titres	0,00 €	
Total recettes	0,00 €	Total recettes	0,00 €	0,00 €
Mandats émis	0,00 €	Mandats émis	0,00 €	
Annulations de mandats	0,00 €	Annulations de mandats	0,00 €	
Total dépenses	0,00 €	Total dépenses	0,00 €	0,00 €
Résultats de fonctionnement	0,00 €	Résultats d'investissement	0,00 €	0,00 €

- Dépenses restant à réaliser 0,00 €
- Recettes restant à réaliser 0,00 €

Monsieur le Président de la Communauté de Communes n'a pas participé au vote de cette délibération, conformément aux dispositions prévues par la loi.

Les comptes administratifs 2025 des budgets : principal et annexes sont **approuvé à l'unanimité**.

8. Affectations des résultats des budgets : principal et annexes

Le Président présente les affectations des résultats des trois budgets.

BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
INVEST(c/001)		343 819,88 €
INVEST(c/1068)		
FONCT(c/002)		3 356 227,67 €

BUDGET ANNEXE « LOCATIONS COMMERCIALES »

	DEPENSES	RECETTES
INVEST(c/001)		186 737,14 €
INVEST(c/1068)		
FONCT(c/002)		61 994,81 €

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT ZA DE CHAILLAC »

	DEPENSES	RECETTES
INVEST(c/001)	18 192,00 €	
INVEST(c/1068)		
FONCT(c/002)		

Les affectations des résultats des budgets : principal et annexes sont **approuvé à l'unanimité**

9. Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026

La présente délibération vise à fixer les taux de fiscalité de la Communauté de Communes.

Le Président propose de reconduire les taux des taxes de fiscalité directe locale 2026 comme suit :

Impôts	Taux 2025	Taux votés pour 2026
Taxe foncière bâtie additionnelle	1,08 %	1,08 %
Taxe foncière non bâties additionnelle	5,87 %	5,87 %
Taxe d'habitation additionnelle	8,76 %	8,76 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) unique ou de zone	24,98 %	24,98 %

Et de fixer le produit fiscal attendu pour 2026 comme suit :

Impôts	Taux votés 2026	Produits attendus
Taxe foncière bâtie additionnelle	1,08 %	80 698
Taxe foncière non bâties additionnelle	5,87 %	67 799
Taxe d'habitation additionnelle	8,76 %	209 371
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) unique ou de zone	24,98 %	426 159
TOTAL		779 027

Approuvé à l'unanimité.

10. Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) année 2026

Rappel de la cotisation 2025 : 54 674,19 €.

Le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2026 est fixé à 54 640,46 €.

Approuvé à l'unanimité.

11. Vote du budget annexe « Lotissement ZA Chaillac » 2026

Le Président expose au Conseil Communautaire les propositions pour le budget annexe « lotissement ZA de Chaillac » 2026, lequel peut se résumer ainsi :

Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	144 055,00 €	162 247,00 €
Recettes	144 055,00 €	162 247,00 €

Approuvé à l'unanimité.

12. Vote du budget annexe « Locations commerciales » 2026

Le Président expose au Conseil Communautaire les propositions pour le budget annexe « locations commerciales » 2026, lequel peut se résumer ainsi :

Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	196 739,86 €	575 530,36 €
Recettes	196 739,86 €	575 530,36 €

Approuvé à l'unanimité.

13. Vote du budget principal 2026

Le Président expose au Conseil Communautaire les propositions pour le budget principal 2026, lequel peut se résumer ainsi :

Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	8 449 210,03 €	3 212 029,60 €
Recettes	8 449 210,03 €	3 212 029,60 €

Approuvé à l'unanimité.

14. Questions et informations diverses

Il faudra que les communes prennent une délibération pour garder leur pouvoir de police, faute de quoi il sera automatiquement transféré à la CDC. Cette délibération doit être prise dans un délai maximum de 6 mois après l'installation du Conseil Communautaire.

Le Président réunira la CLECT prochainement.

Réunions des Commissions :

- Voirie : le 12 mai à 18h à la mairie de Mouhet
- Médico-sociale et Sport : le 19 mai à 18h30 à la Mairie de Lignac (pas à la CDC)
- Economie : le 27 mai à 18h à Bélâbre
- Patrimoine & Habitat : 21 mai à 18h30 à Prissac (la date est susceptible d'être modifiée car c'est le jour du 1er marché de producteurs à Roussines)
- Culture : début juin
- Tourisme : début juin

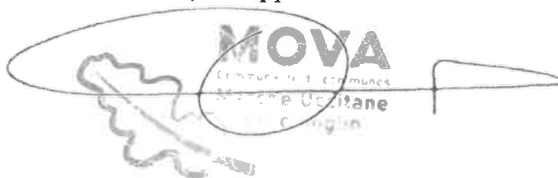
Le PLUi sera évoqué lors d'une prochaine Conférence des Maires avec la DDT et Citanova.

Validation en septembre ou octobre 2026.

Une requête a été déposée auprès du TA de Limoges sur le commissaire enquêteur.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h00

Le Président, Philippe GOURLAY



La secrétaire de séance,
Nathalie LAURENCIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'NL', is written below the name of the secretary.